

N°DCS2024_03_008

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 001-250102431-20240306-DCS2024_03_008-BF



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 28
 (32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de Convocation : 23 février 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGNAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X		Martial LOISY	Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Fabien RELAVE
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascal ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE		X		Pascal MANGUELIN	Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI	X				Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
Philippe POTTIER		X		Baptiste DAUJAT	Hubert SINARDET		X		
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Richard BOACHON
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET	X		Michel DUBOST
	Julien FARGEOT	X				Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD	X				Joël MONIER	X		Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X		Francis BOURGEOIS
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Dominique MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi six mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont-de-Veyle, sous la présidence de Messieurs BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux articles 15 et 16 du Règlement Intérieur, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

EXPOSE

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R2311-11 et R2311-12 ;

Vu la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Vu la tenue de la Commission Finances en date du 17 janvier 2024 ;

Considérant l'approbation des résultats de l'exercice 2023 apparaissant sur le Compte de Gestion et sur le Compte Administratif ;

Constatant que l'investissement fait apparaître aucun besoin de financement ;

Constatant un excédent cumulé de 205 371,44 € à la clôture de l'exercice 2023 en section de fonctionnement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2023 de la section de fonctionnement comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS
A	Résultat reporté de N-1 (résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022)	184 263,12 €	58 759,26 €	243 022,38 €
B	Recettes de l'exercice 2023 (N)	503 965,91 €	229 938,65 €	733 904,56 €
C	Dépenses de l'exercice 2023 (N)	457 805,33 €	226 901,70 €	684 707,03 €
D = B - C	Résultat de l'exercice 2023 (N)	46 160,58 €	3 036,95 €	49 197,53 €
E	Part affectée à l'investissement lors de l'exercice 2023	25 052,26 €		25 052,26 €
F = A + D - E	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 (N)	205 371,44 €	61 796,21 €	267 167,65 €
G	Restes à Réaliser (RAR) en recettes		0,00 €	0,00 €
H	Restes à Réaliser (RAR) en dépenses		28 441,97 €	28 441,97 €
I = E + F - G	Résultat cumulé N corrigé des RAR		33 354,24 €	238 725,68 €
Affectation :				
Solde d'investissement reporté en recettes en R 001 (excédent de financement)		61 796,21 €		
Besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1048		0 €		
Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes		205 371,44 €		

PRECISE que l'affectation ci-dessus sera reportée sur le budget de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Pont-de-Veyle, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY




Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 08.03.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.